

peau de la nation française. La Restauration ne reconstitua pas les anciennes provinces ; voilà pourquoi, sous Louis XVIII, les "couleurs" particulières du roi devinrent celles de toute la France.

Les étendards si variés de l'ancienne France, quelles qu'aient été leurs couleurs, leur richesse ou leur simplicité, furent, ne l'oublions pas, ceux de Tolbiac, de Cérises, de Bouvines, Marignan, de Rocroi, de Lens, de Fribourg, de Fontenoy, de Fleurus, de Johannsburg, de Berg-up-Zoom ; ce furent les emblèmes qui flottaient aux mâts des vaisseaux d'Iberville et de Villegagnon, à la baie d'Hudson et sur le fleuve des Amazones, les guidons qui conduisirent tant de fois nos ancêtres à la victoire dans les vastes régions du nouveau-monde ; — et lorsque ces symboles de la patrie durent disparaître du champ de bataille, ils léguèrent au nouveau drapeau adopté par la France un immense passé de gloire qui ne sera jamais éclipse.

II

C'est à notre estimé concitoyen, M. Louis G. Baillairgé, avocat, que Québec doit de posséder le précieux souvenir qui fait l'objet de cette notice.

Ayant lu dans une vieille chronique qu'un drapeau apporté de Carillon et suspendu à la voûte de l'église des Récollets, à Québec, avait été sauvé de l'incendie de cette église, en 1796, il se mit à la recherche de ce drapeau avec une persévérance, une ténacité qui devait être récompensée par le succès.

Après bien des démarches infructueuses qu'il serait trop long de raconter ici, il songea à s'adresser au seul membre survivant de l'ordre de saint François d'Assise à Québec, le Frère Louis Bonami, qui résidait dans une modeste maison de la rue Saint-Vallier, non loin de l'Hôpital-général.

Un jour du mois de novembre ou de décembre 1847, notre jeune antiquaire—les deux mots ne s'excluent pas—se rendit chez le Frère récollet, qu'il trouva très-souffrant par suite d'une attaque de paralysie.

—Je pense pouvoir vous mettre en possession de ce que